

2020_CT2_206

OBJET : Politique culturelle et sportive - Culture - Approbation d'un avenant à la convention d'investissement avec l'association Centre de Documentation Historique sur l'Algérie (CDHA)

Le 8 octobre 2020, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire au Complexe Sportif du Val de l'Arc à Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 2 octobre 2020, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – AMAR Daniel – AMIEL Michel – ARDHUIN Philippe – BARRET Guy – BENKACI Moussa – BONFILLON Béatrice – BOULAN Michel – BRAMOULLÉ Gérard – CANAL Jean-Louis – CESARI Martine – CHAUVIN Pascal – CIOT Jean-David – CORNO Jean-François – DELAVET Christian – DESVIGNES Vincent – DI CARO Sylvaine - FERNANDEZ Stéphanie – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc – GARCIN Eric – GERARD Jacky – GOMEZ André – GOURNES Jean-Pascal – GRANIER Hervé – GRUVEL Jean-Christophe – GUINIERI Frédéric – LANGUILLE Vincent – MARTIN Régis – MERCIER Arnaud – MORBELLI Pascale – PELLENC Roger – PENA Marc – RAMOND Bernard – ROVARINO Isabelle – RUIZ Michel – SERRUS Jean-Pierre – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SLISSA Monique – TAULAN Francis – VINCENT Jean-Louis

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : BIANCO Kayané donne pouvoir à Stéphanie FERNANDEZ – BURLE Christian donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – CRISTIANI Georges donne pouvoir à MARTIN Régis – CONTÉ Marie-Ange donne pouvoir à PELLENC Roger – DAGORNE Robert donne pouvoir à BARRET Guy – FILIPPI Claude donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – HUBERT Claudie donne pouvoir à PENA Marc – POUSSARDIN Fabrice donne pouvoir à FREGEAC Olivier – SANNA Valérie donne pouvoir à GRANIER Hervé

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : CHARRIN Philippe – JOISSAINS Sophie – KLEIN Philippe – MALLIÉ Richard – PAOLI Stéphane – PETEL Anne-Laurence – VENTRON Amapola – ZERKANI-RAYNAL Karima

Secrétaire de séance : LANGUILLE Vincent

Monsieur Jean-Louis CANAL donne lecture du rapport ci-joint.

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

**Politique culturelle et sportive
Culture**

■ Séance du 8 octobre 2020

07_2_01

■ **Approbation d'un avenant à la convention d'investissement avec l'association
Centre de Documentation Historique sur l'Algérie (CDHA)**

Madame le Président soumet pour avis au Conseil de Territoire le rapport suivant :

RAPPORT AU BUREAU DE LA METROPOLE

Attractivité, tourisme, international, culture, sports, grands événements

■ Séance du 15 Octobre 2020

16075

■ Approbation d'un avenant à la convention d'investissement avec l'association Centre de Documentation Historique sur l'Algérie (CDHA)

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille-Provence a attribué au Centre de Documentation Historique sur l'Algérie (CDHA) une subvention d'investissement de 500 000 euros selon la délibération n°FAG 004-2116/17/BM du Bureau de la Métropole du 13 juillet 2017 pour la Création d'un Conservatoire National de la Mémoire des français d'Afrique du Nord. La convention afférente signée le 4 octobre 2017 prévoyait un délai de trois années pour la réalisation des travaux.

Afin de permettre au Centre de Documentation Historique sur l'Algérie (CDHA) d'achever les travaux engagés et d'ajuster en conséquence le calendrier de versement de la subvention, soit 250 000 euros, il convient de prolonger cette convention par avenant soit jusqu'au 4 octobre 2021.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°FAG 004-2116/17/BM du Bureau de la Métropole du 13 juillet 2017 relative à la Création d'un Conservatoire National de la Mémoire des français d'Afrique du Nord.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201008-2020_CT2_206-
DE
Date de télétransmission : 23/10/2020
Date de réception préfecture : 23/10/2020

- La délibération n°HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n°FBPA 029-8299/20/CM du Conseil de la Métropole du 31 juillet 2020 approuvant le Règlement Budgétaire et Financier.

Oui le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'intérêt que représente le projet de construction d'un conservatoire de la mémoire des français d'Afrique du Nord à Aix-en-Provence, aussi bien au niveau métropolitain que national.
- Qu'il convient de soutenir le CDHA pour la réalisation des travaux de création du Conservatoire National de la Mémoire des Français d'Afrique du Nord.

Délibère

Article 1 :

Est approuvé un avenant de prolongation de la convention d'investissement avec le Centre de Documentation Historique sur l'Algérie signée le 4 octobre 2017 jusqu'au 4 octobre 2021.

Article 2 :

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisée à signer le présent avenant ainsi que tout document afférent à l'exécution de la présente délibération.

Article 3 :

Les crédits nécessaires sont inscrits sur le budget principal métropolitain 01, en section d'investissement : opération budgétaire 488, nature 20421, fonction 311 autorisation de programme : DI 488 AP.

Pour enrôlement,
Le Vice-Président Délégué
Culture, Innovation numérique

Daniel GAGNON

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20201008-2020_CT2_206- DE Date de télétransmission : 23/10/2020 Date de réception préfecture : 23/10/2020

**AVENANT N° 1
A LA CONVENTION DU 04/10/2017
RELATIVE A UNE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT**

ENTRE LES SOUSSIGNES :

L'E.P.C.I. **La Métropole Aix-Marseille-Provence
58, boulevard Charles Livon
13007 MARSEILLE**

représenté par Sa Présidente Madame Martine VASSAL régulièrement habilitée à signer la présente convention par délibération n°2020/HN 001-17/10/20CM du Conseil de la Métropole en date du 17 juillet 2020

ci-après désigné **« la Métropole »**

ET

L'Association L'Association « Centre de Documentation Historique sur l'Algérie (CDHA) »
Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901,

sis Maison du Maréchal Juin, 29 avenue de Tübingen
13090 Aix-en-Provence - N°SIRET : 39052591300021

représentée par Son Président, Monsieur Joseph PEREZ.

ci-après désignée **« l'association »**

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant vient modifier l'article 6 relatif à la durée de la convention initiale pour prolonger celle-ci jusqu'au 04/10/2021.

En effet, en raison de l'épidémie COVID 19, l'association a dû cesser temporairement les chantiers relatifs à la phase finale de la création d'un Conservatoire National de la mémoire des Français d'Afrique du Nord.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201008-2020_CT2_206-
DE
Date de télétransmission : 23/10/2020
Date de réception préfecture : 23/10/2020

ARTICLE 2 : MODIFICATION DE L'ARTICLE 6 DE LA CONVENTION DU 04/10/2017

L'article 6 de la convention du 04/10/2017 relatif à la « Durée et modification de la Convention » est désormais rédigé comme suit :

« ARTICLE 6 : Durée et modification de la convention

La présente convention entre en vigueur à sa date de signature et trouvera son terme au quatre octobre deux-mille-vingt et un (04/10/2021).

Elle peut être modifiée par voie d'avenant ».

ARTICLE 3 : AUTRES

Les autres dispositions de la convention du 04/10/2017 non contraires au présent avenant, demeurent applicables.

Fait à Marseille, le

Pour l'Association

Pour la Métropole

Le Président

**La Présidente
Martine VASSAL**

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201008-2020_CT2_206-
DE
Date de télétransmission : 23/10/2020
Date de réception préfecture : 23/10/2020

OBJET : Politique culturelle et sportive - Culture - Approbation d'un avenant à la convention d'investissement avec l'association Centre de Documentation Historique sur l'Algérie (CDHA)

Vote sur le rapport

Inscrits	58
Votants	50
Abstentions	2
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	48
Majorité absolue	25
Pour	48
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

PENA Marc

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

HUBERT Claudie

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire décide à l'unanimité de donner un avis favorable sur le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents
Maryse JOISSAINS MASINI

Signé, le **20 OCT. 2020**

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201008-2020_CT2_206-
DE
Date de télétransmission : 23/10/2020
Date de réception préfecture : 23/10/2020